COL8°
0468
(1919-01)

LOC-
ARCHIVES

DON
JACQUES KAYSER

0000 373 905

Coll. 8°
46
8

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL et Radical-Socialiste

COMITÉ EXÉCUTIF : 8, rue de Valois, Paris (1er)

6708667

PROGRAMME DU PARTI

Adopté par le Congrès de Nancy dans sa séance du 11 octobre 1907 et revisé par le Congrès de Paris de 1919

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Le Parti radical et radical-socialiste, ainsi qu'il a solennellement affirmé dans ses Congrès successifs, se propose l'union puissante de tous les fils de la Révolution en face des hommes de contre-révolution.

Attaché passionnément à la République démocratique, laïque et sociale, imprégné de la pensée française, sa raison d'être est d'en défendre les libertés conquises et d'en achever l'épanouissement. Il n'a d'ennemis que ceux de la France et de la République ; il ne veut combattre que les fauteurs de troubles, de réaction, ou de conservatisme social.

Couronner les victoires militaires par les triomphes de la paix, maintenir l'Allemagne dans le respect des traités, garder à notre Patrie son rang incomparable dans la Société des Nations, lui conserver toutes les amitiés et toutes les alliances par qui elle s'est appuyée pour vaincre, offrir aux soldats magnifiques qui l'ont sauvée les témoi-

0007482279

gnages effectifs de la reconnaissance nationale, assurer aux mutilés, aux veuves, aux orphelins, aux ascendants des morts à l'ennemi, s'ils sont dans le besoin, la dignité matérielle de leur existence, reconstituer les régions dévastées, relever toutes les ruines, guérir, sans brutalité, par le travail méthodique et continu la race saignée et la nation meurtrie, faire oublier dans les provinces recouvrées et dans les pays outragés par l'ennemi les douleurs de l'oppression, voilà les préoccupations que le Parti radical et radical-socialiste juge les plus grandes et les plus sacrées.

Il continue de proclamer qu'il entend poursuivre inlassablement la réalisation de tous les progrès diplomatiques, politiques, économiques, fiscaux et sociaux contenus en germe dans le principe de la Démocratie et dans le programme dont les Républicains s'inspirent depuis 1869.

Parti d'évolution, d'action à l'avant-garde, de contrôle et de rénovation nationale, il ne fixe point de limites étroites à son œuvre. Son idéal n'a pas plus de bornes que n'en a l'horizon qui s'étend au fur et à mesure qu'on s'élève. Sa doctrine n'est point enclose dans des formules absolues. Il ne reconnaît aucun dogme. De même, il n'anathématise personne. S'il combat tous les abus et veut supprimer tous les privilèges, il se refuse à établir, même théoriquement, entre les citoyens, des classes hostiles les unes aux autres.

Parti d'action énergique et générale, mais parlementaire, il réprouve la routine et toute manifestation violente que ne justifierait pas une atteinte grave à la Constitution républicaine et aux volontés de la Nation.

Dans l'ordre politique

Il proclame qu'au lendemain de la guerre, il faut conserver cette union de tous les républicains inspirée par la justice tolérante, le respect mutuel, la bonne volonté, qui, dans l'atrocité des batailles, a soutenu l'héroïsme de la race et vaincu l'ennemi.

Le Parti radical et radical-socialiste :

1° Prévoit la revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République mise hors de discussion.

Il affirme la souveraineté du suffrage universel, dont le principe est incompatible avec la diplomatie secrète et exige que la Chambre des députés ait le dernier mot, notamment en matière budgétaire et veut qu'on instaure à tous les degrés la pratique de la responsabilité.

Il demande que le système électoral d'où sort le Sénat soit élargi dans un sens démocratique, de façon à y assurer une proportionnalité plus exacte et une action plus directe du Suffrage universel.

Dans l'ordre administratif et judiciaire

2° Le Parti radical et radical-socialiste est partisan d'une réforme profonde et étendue qui, sans entamer l'unité nationale achevée par la Révolution, accroisse les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses et le nombre des fonctionnaires, tout en rétribuant mieux les petits emplois, fasse pénétrer dans les services et les entreprises publics les méthodes de l'industrie moderne, mette l'organisation du pays mieux en rapport avec les moyens

Lwl 8° 468 (1919) (1)

rapides de communication et les transformations qui se sont opérées depuis un siècle.

3° Il veut donner aux fonctionnaires civils de tout ordre un statut garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement, la récompense du mérite, la retraite proportionnelle et la plénitude de leurs droits, y compris le droit syndical.

Il demande qu'on exige d'eux un dévouement absolu aux intérêts du pays et aux institutions républicaines. Il réclame du gouvernement une action ferme et soutenue, pour détruire dans les services publics les influences hostiles à la démocratie qui y ont trop longtemps prévalu.

Affirmant la reconnaissance de la Patrie à ses défenseurs, il s'engage à étudier la question d'un coefficient spécial à attribuer dans tous les concours aux places de l'Etat et les autres administrations publiques, pour blessures, citations et durée de séjour dans nos unités combattantes et pour services rendus en pays envahis pendant l'invasion.

4° Il veut la justice rapide et égale pour tous, la réforme du code de procédure et la revision du Code d'Instruction criminelle, notamment en ce qui touche l'extension et la garantie des droits de la défense.

Il veut la simplification des codes par l'abrogation des lois surannées et tombées en désuétude.

Il reste attaché au principe de l'élection des juges sous des conditions certaines d'âge et de capacité ; si cette réforme ne peut être réalisée à bref délai, il réclame, sur le recrutement, la nomination et l'avancement des magistrats, une législation nouvelle assurant, avec leur indépendance, leur loyalisme et leur sincérité dans l'application des lois républicaines.

La réforme judiciaire doit comprendre l'extension de la juridiction prud'homale, la suppression du privilège des avocats et la transformation des offices ministériels en fonctions publiques, l'abolition de la peine de mort, la suppression des conseils de guerre.

En matière de religion et d'enseignement

5° Le Parti radical et radical-socialiste exige le maintien intégral et l'application des lois de laïcité.

Sa formule : « Les Eglises libres dans l'Etat souverain », assure, avec la liberté de conscience, l'exercice de tous les cultes et la suprématie du pouvoir civil.

6° Il considère que l'enseignement est une des plus nobles prérogatives de l'Etat qui doit le dispenser lui-même par des maîtres laïques ou le contrôler étroitement au cas où il laisse à des particuliers le soin de le dispenser.

Tous les enfants du peuple ont droit à l'éducation intégrale suivant leurs aptitudes.

Il faut assurer à tous la prime au mérite, sans égards aux conditions de fortune.

Le système d'éducation nationale doit donc garantir ce droit. Il doit aussi assurer la fréquentation scolaire par l'emploi obligatoire du carnet scolaire, l'organisation de l'enseignement complémentaire comme conséquence nécessaire de la loi de 8 heures, la suppression des classes élémentaires dans les collèges et lycées et la création d'internats primaires. Il doit comprendre le développement de l'éducation professionnelle, le perfectionnement de l'adulte en favorisant l'évolution sportive et l'éducation physique et adapter les programmes et le personnel enseignant à l'enseignement pratique.

Dans l'ordre fiscal et budgétaire

7° Pour assainir les finances publiques et rétablir la véritable proportionnalité des charges suivant les facultés contributives de chacun, le Parti radical et radical-socialiste demeure énergiquement attaché à l'impôt direct dont il juge le principe supérieur à celui des impôts indirects. Il veut la revision des impôts cédulaires, en tenant compte des charges de famille, la suppression effective des quatre contributions directes, le développement de l'impôt global et progressif sur le revenu avec la déclaration obligatoire et contrôlée, la suppression des octrois, une plus juste assiette des impôts de consommation et des taxes qui gênent l'agriculture, le commerce et la petite industrie, le redressement des droits sur les mutations à titre onéreux.

Il demandera de nouvelles ressources à un impôt sur le capital, en complétant la réforme des droits de successions ou de donations entre vifs, notamment par l'abaissement du degré où cesse l'héritage en ligne collatérale.

Il exige que l'on récupère rigoureusement la part de l'Etat sur les immenses profits des entreprises de guerre.

Il demande l'établissement d'une législation internationale ayant pour but de mettre fin aux évasions fiscales.

8° La réforme financière comporte, avec la responsabilité effective des comptables et des ordonnateurs, la fin du gaspillage, un contrôle sévère de toutes les dépenses, tant militaires que civiles, la consolidation rapide de la dette flottante et la réduction de la circulation fiduciaire qui contribue gravement aux renchérissements de la vie. Elle exigera, dès qu'il sera possible, l'amortissement énergiquement poursuivi de la dette publique.

Dans l'ordre économique, agraire et social

9° Le Parti radical et radical-socialiste est convaincu que la continuité et l'intensité de l'effort économique sont des conditions vitales pour notre pays.

Il veut que toutes les sources de la richesse nationale soient mises en valeur et que l'Etat y soit participant, que les gisements miniers soient exploités, les ports améliorés dans leurs constructions et tout leur outillage, la marine marchande reconstituée et augmenter, les fleuves aménagés, les moyens de transport existants par terre et par eau régénérés, et qu'avant tout, l'utilisation complète de l'énergie hydraulique libère la France du tribut qu'elle paye aux charbons étrangers et fournisse à l'agriculture les engrais azotés et la force motrice indispensables à sa prospérité.

Il veut que, par des réformes immédiates, les services publics soient organisés rationnellement, et qu'il soit mis fin au désordre scandaleux causé par l'incompétence d'une partie de leur personnel.

Il veut que la crise du logement et de la vie chère soit résolue par des initiatives hardies et des mesures législatives urgentes, propres à accroître les moyens de satisfaire aux besoins, sans léser les intérêts de l'agriculteur, du commerçant, ni du salarié.

Il croit que le meilleur moyen de lutter contre le renchérissement de la vie est d'accroître le rendement de la propriété rurale, d'augmenter le nombre et la puissance des agents de production, de réduire et d'organiser celui des agents de répartition.

Il estime nécessaire d'adapter aux progrès de la science les méthodes de l'industrie et de l'agri-

culture et il veut que l'Etat et les communes s'y emploient par l'enseignement, la protection, le crédit sous toutes ses formes et notamment à long terme.

Il demande la révision des tarifs douaniers.

Pour activer l'accroissement de la richesse nationale, par l'extension continue de notre champ d'action commerciale, il juge urgent d'organiser le recrutement rationnel de nos agents à l'étranger.

Il veut que des mesures énergiques et immédiates soient prises pour combattre le renchérissement de la vie, sans nuire aux justes intérêts des producteurs, et protéger énergiquement et efficacement les consommateurs contre les agissements éhontés des spéculateurs et des mercantis.

10° Par toutes les réformes morales, intellectuelles, économiques, le Parti radical et radical-socialiste s'efforce de donner au prolétariat la pleine conscience de ses droits et de ses devoirs, et, avec la responsabilité de son action, l'autorité nécessaire pour établir une constitution sociale plus rationnelle et plus équitable.

11° Il estime qu'après les pertes de la guerre, le problème de la natalité est d'une gravité redoutable. Il veut que des lois immédiates, inspirées par le respect de la femme enceinte et l'amour de l'enfant, favorisent effectivement l'enfantement, allègent les charges de famille et aident les parents dans l'accomplissement de leurs devoirs d'éducation.

12° Le Parti radical et radical-socialiste est résolument attaché au principe de la propriété individuelle dont il ne veut ni commencer ni même préparer la suppression. Mais cet attachement n'est pas irréfléchi ; il ne s'étend point aux abus qui détruiraient la légitimité et la raison d'être de la propriété individuelle. Il reconnaît la puissance de l'association réelle et de la propriété collective et en souhaite le développement

Il veut imposer toutes les mesures légales propres à garantir à chacun le produit de son travail et à prévenir les dangers que présente la constitution d'une féodalité capitaliste rançonnant travailleurs et consommateurs.

13° Il veut fermement la formation de syndicats strictement professionnels et d'associations coopératives et encourage toutes les institutions par lesquelles le prolétariat peut faire valoir ses droits, défendre ses intérêts, améliorer sa situation morale et matérielle, obtenir la propriété de son outil et la légitime rémunération de son labeur, arriver à la disparition du salariat et accéder à la propriété individuelle, condition même de sa liberté et de sa dignité.

Pour assurer la collaboration consciencieuse du capital et du travail, le Parti radical et radical-socialiste réclame le développement de toutes les formes nouvelles de leur association, notamment par les actions de travail et, en général, la participation effective des ouvriers et des employés à tous les bénéfices et leur représentation dans les conseils d'administration ; il réclame l'obligation pour toutes les sociétés anonymes nouvelles de se constituer en la forme de sociétés à participation ouvrière.

14° Résolument hostile aux conceptions égoïstes de l'école du laisser-faire, notre Parti garde sa personnalité en affirmant le droit pour l'Etat d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires de la justice.

15° L'Etat doit acquitter la dette de la société envers les enfants, les malades, les infirmes et les vieillards et tous ceux qui ont besoin de la solidarité sociale.

Il doit, sans se laisser décourager par un pre-

mier échec, assurer aux travailleurs des villes, des usines et des campagnes, quand l'âge ou la maladie a brisé leur force, des retraites proportionnelles au coût de la vie.

Il faut aussi poursuivre l'œuvre législative d'assistance sociale de la Troisième République ; améliorer encore le service des enfants assistés, celui de l'assistance médicale et de l'assistance aux vieillards et infirmes, créer des hospices cantonaux, aider les œuvres antituberculeuses, lutter contre l'alcoolisme, etc.

16° Le Parti radical et radical-socialiste est partisan de l'extension graduelle des droits de la femme qui doit être protégée par la loi dans toutes les circonstances de sa vie.

17° Sous les auspices du ministère du Travail, le Code du travail et de la prévoyance sociale doit être complété et comprendre l'ensemble fusionné des lois ouvrières :

Sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie ;

Sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage ;

Sur la réglementation des différends et conflits graves entre employés et employeurs par l'arbitrage amiable et obligatoire ;

Sur les accidents du travail, les risques et maladies professionnels et les responsabilités des employeurs ;

Sur la limitation des heures de travail et le repos hebdomadaire ;

Sur l'obligation de l'assurance par la nation de tous les travailleurs de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture contre les risques des accidents, de la maladie et du chômage ;

Sur les institutions de mutualité et d'épargne qui peuvent améliorer le sort du travailleur déjà garanti de la misère ;

Sur les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements industriels et commerciaux comme de tous les locaux où séjournent les employés et travailleurs.

18° Le Parti radical et radical-socialiste réclame la reprise par l'Etat des monopoles de fait, là où un grand intérêt l'exige, notamment :

Pour rentrer en possession des grands services nationaux qui exercent une influence décisive sur la production, sur la richesse du pays et sur sa défense en cas de guerre ;

Pour libérer le marché de la puissance despotique usurpée par quelques rois de l'Industrie.

Pour trouver, dans les bénéfices que ces monopoles peuvent fournir, des ressources, soit pour le soulagement des contribuables, soit pour la réalisation des réformes sociales.

Il réclame particulièrement le rachat des chemins de fer et des voies ferrées d'intérêt local, ainsi que leur exploitation directe par l'Etat. Il réclame également le monopole des assurances.

De toutes façons, il entend protéger le capital français contre les émissions étrangères, l'épargne publique contre les manœuvres de l'agiotage et de la spéculation.

Il réclame la transformation du régime des banques et des Sociétés de crédit qui, depuis longtemps, agissent gravement contre les intérêts du pays.

19° Le Parti radical et radical-socialiste est convaincu que l'Agriculture, après avoir si largement contribué à la défense de la Patrie par le sacrifice des hommes, le travail des femmes, des vieil-

lards, des enfants, demeure la richesse essentielle de la France.

Il est persuadé que l'abaissement du coût de la vie est conditionné par une intense production rurale.

Il demande qu'une politique agricole, nettement modernisée et industrialisée suivant les indications de la science, mette à la disposition des agriculteurs les moyens matériels indispensables (engrais, semences sélectionnées, instruments de culture, force motrice, etc.), les enseignements techniques nécessaires et les fasse profiter des progrès sociaux déjà réalisés dans les milieux urbains.

Il veut y poursuivre le développement de l'association, des œuvres coopératives, du crédit agricole, des assurances contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, des mesures prophylactiques contre les épizooties ; la répression des fraudes ; il veut la modification de la législation forestière et le développement des irrigations et des drainages. Il préconise l'organisation de la représentation de la petite et de la moyenne culture comme de la grande dans les Chambres d'Agriculture, etc.

Politique extérieure et défense nationale

20° Le Parti radical et radical-socialiste est ardemment patriote et résolument attaché à la paix.

Il a prouvé, pendant la guerre, sa volonté de tout sacrifier à la défense de la Patrie ; mais il juge que c'est dégrader le patriotisme que d'en faire une arme pour nos querelles intérieures et il combat les partis qui prétendent en faire une exploitation intéressée.

21° Il estime que les traités qui ont terminé la

guerre, le maintien de nos alliances et de toutes nos amitiés domineront la situation politique pour de longues années, mais que la plus grande vigilance s'impose à la politique française pour sauvegarder les droits et les intérêts de la France dans le monde.

Champion de la Société des Nations, il demande qu'elle soit organisée sur des bases et avec des garanties militaires qui lui donnent toute son efficacité.

Il réclame, en outre, la constitution de la Société financière des nations, pour répartir équitablement, entre ses membres, les charges de la guerre, grâce à laquelle a été sauvée la liberté du monde et dont la France a subi le poids le plus écrasant.

Partisan déterminé de l'alliance qui lie actuellement l'Angleterre et les Etats-Unis à la France, et fortifiée par des garanties militaires sérieuses, il veut qu'elle soit étendue à nos autres alliés. Il veut que notre pays maintienne, avec tous ceux qui ont pris part à la lutte pour la liberté, les rapports économiques et intellectuels les plus étroits.

22° Au lendemain des temps où les soldats venus de nos colonies se sont conduits en enfants de la France, le Parti radical et radical-socialiste demande l'application à nos possessions extérieures d'un régime démocratique de progrès et de liberté. Il demande que leurs inépuisables richesses soient rationnellement mises en valeur et exploitées, afin de substituer leurs produits à ceux des nations étrangères dans les importations de la France.

23° Il honore le devoir militaire, mais il condamne les abus et les préjugés du militarisme.

Il estime qu'une refonte totale de l'armée s'impose

Avant d'arriver au désarmement général que

nous souhaitons, une période de transition doit être prévue et assurée. L'ordre nouveau créé par la victoire des démocraties a besoin d'être consolidé et la Société des Nations, complétée et solidement organisée.

Le Parti radical et radical-socialiste constate que, pendant l'épreuve, le succès de la mobilisation, les victoires remportées par l'armée, confondue avec la nation, ont justifié ses principes en matière de Défense nationale.

Il rappelle que les initiatives des élus du Peuple ont souvent corrigé les erreurs et les imprévoyances bureaucratiques.

Il conclut qu'aucun argument de fait ne s'oppose à ce qu'après la victoire de nos armes, notre statut militaire soit modifié suivant les conceptions démocratiques, aussi largement que le permettra la sécurité de la nation armée et admette une réduction notable de la durée du service.

Je soussigné.....

.....

.....

déclare approuver le présent programme du Parti adopté par le Congrès de Paris le 22 septembre 1919.

A ....., *le* .....

SIGNATURE,

En vente au siège social, 9, rue de Valois :

Le Manifeste du Parti.....	Le cent	4 francs.
La Déclaration du Parti.....		6 —
La Philosophie, la Doctrine et les Devoirs du Parti au lendemain de la guerre....		15 —

Imprimerie Française — Maison J. DANGON
123, rue Montmartre, Paris (2e)
Georges Dangon, imprimeur.